

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 422

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

I. – À la première phrase de l'alinéa 119, après la première occurrence du mot :

« communes »,

insérer le mot :

« membres ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase de l'alinéa 121.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.